



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Mardi 20 mai 2014
A la salle du groupe scolaire de SAUVIGNY le BOIS

Le 20 mai 2014, à 18 heures 30 le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du groupe scolaire de SAUVIGNY le BOIS, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

60 Conseillers titulaires présents : Farid AIT KICHA, Angélo ARENA, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Damien BRIZARD, Jean-Paul BUTTARD, Gérard CHABERT, Mourad CHENAF, Gilles CHÈNE, Laurent CLUZEL, Alain COMMARET, Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Gérard DEMARTINI, Bernard DESCHAMPS (arrivée à l'OJ n° 4), Pierre DIAZ, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Gérard FEVRE, Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Stéphanie GROSSETETE, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Jean LEMARIEY, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, François-Xavier NAULOT, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Éric STEPHAN, Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

5 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Jean-Claude GOUHIER, Cédric MENGUAL a donné pouvoir à Josiane BOUTIN, Jean-Louis MICHELIN a donné pouvoir à Josiane BOUVARD et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

2 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Gérard DELORME et Sylvie SOILLY.

3 Conseillers suppléants ayant un pouvoir de vote : Josiane BOUTIN, Josiane BOUVARD et Jean-Claude GOUHIER.

4 Conseillers titulaires absents : Hubert BARBIEUX, Camille BOERIO, Jean-Paul FILLION et Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE.

Date de la convocation	12 mai 2014
Conseillers titulaires en fonction	69
Conseillers titulaires présents	60
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	2
Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Elise VILLIERS.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communautaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame la Sous-préfète et Madame le Trésorier d'AVALLON. Il remercie la présence de Monsieur André VILLIERS, Président du Conseil Général de l'Yonne ainsi que Monsieur le Maire de SAUVIGNY le BOIS et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.

- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Le Président demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : élection d'un représentant à la Société d'Économie Mixte de l'Yonne Équipement (SEM).

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Didier IDES, Maire de SAUVIGNY le BOIS, accueille et souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MARDI 29 AVRIL 2014

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Installation d'un nouveau Conseiller communautaire : le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Gérard DEMARTINI et procède à son installation en qualité de Conseiller communautaire titulaire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, au titre de la Ville d'AVALLON, suite à la démission de Monsieur Joël RIQUIER.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Le Président explique qu'il n'a aucune information à donner sur les délégations qui lui sont données.

O.J N° 4 : ACTION SOCIALE

1°) Centre de loisirs intercommunal « 1, 2, 3...soleil » sis à AVALLON - Rapport annuel d'activités 2013 : conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle que « le délégataire doit produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport d'activités de l'année N-1 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le Président donne la parole à Messieurs Jean-Yves GREGOIRE, Directeur général de l'association des PEP 89 et Sébastien NEGRELLO, Directeur du centre de loisirs intercommunal « 1, 2, 3...soleil » sis à AVALLON pour présenter le rapport d'activités de l'année 2013.

A la suite de la présentation, quelques échanges s'instaurent autour de :

- ✓ La baisse de la fréquentation par rapport à 2012 partiellement justifiée par la mise en place des rythmes scolaires,
- ✓ La répartition des enfants inscrits par lieux de résidence,
- ✓ La réflexion sur de nouveaux projets, notamment via un projet éducatif territorial auquel les PEP 89 sont prêts à apporter leur contribution,
- ✓ La nécessité d'un traitement équitable du territoire qui pourrait passer par la mise en place de transports ou par la délocalisation d'activités, notamment sur le territoire de l'ex-CCMV.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2013 du Centre de loisirs sans hébergement d'AVALLON.

2°) Centre de loisirs intercommunal « 1, 2, 3...soleil » sis à AVALLON – Avenant au contrat d'affermage - Conséquences financières de la réforme des rythmes scolaires : avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse, explique que le centre de loisirs a connu une baisse de fréquentation importante le mercredi matin. Ainsi, depuis le mois de septembre 2013, le délégataire a vu le nombre moyen d'enfants accueillis passer de 120 à environ 30 enfants (ceux-ci étant notamment scolarisés à l'école Ste Chantal à AVALLON, laquelle n'applique pas la réforme). Ceci se traduit par des pertes de recettes (participation des familles et financements de la CAF) qui s'établissent à 7 500,00 euros annuels alors que les frais de personnel et de gestion courante restent stables. Cet événement, indépendant de la volonté des parties (modification du cadre légal par l'Etat), était imprévisible au moment de signature du contrat (intervenue fin 2010) entre l'association des PEP 89 et l'ex-CCA. Afin de maintenir un accueil des enfants le mercredi matin, conformément aux dispositions du contrat d'affermage, tout en respectant l'équilibre financier du contrat, Monsieur Nicolas ROBERT propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de la Commission de délégation de service public, de délibérer pour autoriser le Président à conclure un avenant permettant d'indemniser le délégataire à hauteur de 7 500,00 euros annuels (*réf. : budget primitif 2014 adopté le 29 avril 2014*), tout en précisant que celui-ci renonce à toute demande au titre de la période allant de septembre à décembre 2013.

Madame Sonia PATOURET indique qu'il faut être attentif à ne pas stigmatiser l'école Ste Chantal et note que plusieurs communes n'appliquent pas encore la réforme. Répondant à une question de Monsieur Gérard DELORME relatif au calcul de l'impact financier d'une fermeture le mercredi matin du CLSH, Monsieur Jean-Yves GREGOIRE précise qu'une étude a été réalisée avec trois scénarios (*fermeture le mercredi, fermeture le mercredi matin et maintien du système en l'état*) et que la dernière hypothèse est la plus économe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (52 pour et 13 abstentions), AUTORISE le Président à conclure un avenant permettant d'indemniser le délégataire à hauteur de 7 500,00 euros annuels (*réf. : budget primitif 2014 adopté le 29 avril 2014*).

3°) Centre de loisirs intercommunal « les Zoulous » sis à CHATEL-CENSOIR - Rapport annuel d'activités 2013 : Madame Bérange GUY, Animateur territorial, explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN assume directement la gestion du centre de loisirs intercommunal « les Zoulous » sis à CHATEL-CENSOIR et présente le rapport d'activités de l'année 2013.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2013 du Centre de loisirs sans hébergement de CHATEL-CENSOIR.

Monsieur Nicolas ROBERT conclut en rappelant que la Commission « Enfance-Jeunesse », lors de sa réunion du 13 mai dernier, a souligné la qualité générale de fonctionnement des deux centres de loisirs en termes de niveau de fréquentation et de qualité des animations proposées.

4°) Centres de loisirs intercommunaux « 1, 2, 3...soleil » sis à AVALLON et « les Zoulous » sis à CHATEL-CENSOIR – Nouvelles grilles tarifaires : afin d'être en cohérence avec les directives de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour modifier le plafond du quotient familial de la première tranche (<670 au lieu de <650) pour les deux centres de loisirs et

pour accepter la création d'un forfait à la semaine dans le cadre de la prestation de service ordinaire et, ce, uniquement pour le centre de loisirs « 1, 2, 3...soleil ». Il précise que ce forfait à la semaine se traduit par une réduction des tarifs appliqués aux familles.

Nouvelle grille tarifaire du centre de loisirs intercommunal « 1, 2, 3...soleil »

Tarifs 2014	Pour les familles domiciliées ou exerçant une activité professionnelle sur le territoire de la CCAVM					
	Tranches	½ Journée	½ Journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait à la semaine
1*	1.70 €	5.60 €	4.00 €	4.70 €	21.80 €	QF<670 * après déduction des aides
2	2.90 €	6.00 €	5.00 €	8.20 €	38.10 €	671<QF<800
3	3.50 €	6.60 €	6.00 €	9.20 €	42.50 €	801<QF<950
4	4.10 €	7.30 €	7.20 €	10.30 €	47.70 €	951<QF<1100
5	4.90 €	8.10 €	8.60 €	11.80 €	54.10 €	1101<QF<1250
6	5.90 €	9.10 €	10.30 €	13.50 €	61.60 €	1251<QF

Nouvelle grille tarifaire du centre de loisirs intercommunal « les Zoulous »

Tarifs 2014	Pour les familles domiciliées ou exerçant une activité professionnelle sur le territoire de la CCAVM				
	Tranches	1/2 Journée	1/2 Journée avec repas	1 journée sans repas	1 journée avec repas
1	1.70 €	2.80 €	3.00 €	3.50 €	QF< 670
2	3.80 €	7.00 €	6.00 €	7.80 €	671<QF< 800
3	4.10 €	7.60 €	6.60 €	8.30 €	801<QF<1000
4	4.30 €	8.10 €	7.10 €	9.30 €	1001<QF< 1200
5	4.80 €	8.60 €	7.60 €	10.30 €	> 1201

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (64 voix pour et 1 abstention), ACCEPTE la création d'un forfait à la semaine dans le cadre de la prestation de service ordinaire et ce, uniquement pour le centre de loisirs « 1, 2, 3...soleil » et VALIDE les nouvelles grilles tarifaires telles qu'elles lui sont présentées.

5°) Centres de loisirs intercommunaux « 1, 2, 3...soleil » sis à AVALLON et « les Zoulous » sis à CHATEL-CENSOIR - Tarification des séjours d'été 2014 : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse, explique que les centres de loisirs intercommunaux « 1, 2, 3...soleil et les Zoulous » ont décidé d'organiser, en commun, deux séjours en juillet 2014, sous la maîtrise d'ouvrage du centre de loisirs « 1, 2, 3...soleil ». Conformément à la note de présentation annexée à la note de synthèse, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer les tarifs à proposer aux familles pour chacun des deux séjours.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE les tarifs à proposer aux familles pour chacun des deux séjours :

SEJOUR ORGANISE DU 15 AU 18 JUILLET 2014 A OUROUX EN MORVAN

TRANCHE 1 0<QF<670	TRANCHE 2 671 <QF< 800	TRANCHE 3 801<QF<950	TRANCHE 4 951<QF<1100	TRANCHE 5 1101<QF<1250	TRANCHE 6 1251<QF
80 €	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €

SEJOUR ORGANISE DU 21 AU 25 JUILLET 2014 A DIENVILLE

TRANCHE 1 0<QF<670	TRANCHE 2 671 <QF< 800	TRANCHE 3 801<QF<950	TRANCHE 4 951<QF<1100	TRANCHE 5 1101<QF<1250	TRANCHE 6 1251<QF
100 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €

O.J N° 5 : COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Composition des commissions intercommunales : le Président propose au Conseil Communautaire de compléter certaines commissions en élisant des Conseillers communautaires titulaires ou en cooptant des Conseillers communautaires suppléants et des Conseillers municipaux dont les candidatures sont parvenues après la réunion du mardi 29 avril dernier.

1°) Commission « Développement économique » : Président : Olivier RAUSCENT – Conseiller délégué : Jean-Michel BEUGER :

En qualité de Conseillère municipale ayant fait acte de candidature, **Joëlle GUYARD est cooptée, à l'unanimité, membre de la commission « Développement économique ».**

2°) **Commission « Tourisme »** : Président : Gérard DELORME – Conseillères déléguées : Noëlle RAUSCENT et Sylvie SOILLY :

En qualité de Conseiller communautaire titulaire ayant fait acte de candidature, **Gilles CHENE est élu, à l'unanimité, membre de la commission « Tourisme ».**

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Gérard JOVET, Arnaud LASNE, Sylvie NAUDET et Sophie PLOUZOT sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Tourisme ».**

3°) **Commission « Aménagement de l'espace 2 »** : Président : Philippe LENOIR (*accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative et délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre du Programme d'intérêt général*) :

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Patrick LEBLANC, Valérie CRÉTIN et Bernard SANTENAC sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Aménagement de l'espace 2 ».**

4°) **Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art »** : Présidents : Gérard LACOMBE (*secteur 1*), Jean-Louis MICHELIN (*secteur 2*) et Gérard PAILLARD (*secteur 3*) :

En qualité de Conseiller communautaire titulaire ayant fait acte de candidature, **Claude MANET est élu, à l'unanimité, membre de la commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art ».**

En qualité de Conseillère municipale ayant fait acte de candidature, **Joëlle COLLAS est cooptée, à l'unanimité, membre de la commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art ».**

5°) **Commission « Environnement 1 »** : Président : Pascal GERMAIN (*gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public*) :

En qualité de Conseillers communautaires suppléants ayant fait acte de candidatures, **Karine DUCHENNE, Roland FARCY et Serge NASSELEVITCH sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Environnement 1 ».**

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Sandrine DUCROT, Thierry MAISSA, Delphine VALTIER, sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Environnement 1 ».**

6°) **Commission « Environnement 2 »** : Président : Joël TISSIER (*service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement « NATURA 2000, charte paysagère, décharges communales, ... », énergies renouvelables et économies d'énergie*) :

En qualité de Conseillère communautaire suppléante ayant fait acte de candidature, **Karine DUCHENNE est cooptée, à l'unanimité, membre de la commission « Environnement 2 ».**

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Patrick DUCHE, Arnaud LASNE, Frédéric LE HIR, Thierry MAISSA, Claude THELY et Delphine VALTIER sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Environnement 2 ».**

7°) **Commission « Action sociale 1 »** : Président : Nicolas ROBERT (*enfance/jeunesse et sport*) :

En qualité de Conseillères communautaires suppléantes ayant fait acte de candidatures, **Karine DUCHENNE et Gisèle RICHARD sont cooptées, à l'unanimité, membres de la commission « Action sociale 1 ».**

En qualité de Conseillères municipales ayant fait acte de candidatures, **Sandrine BLANDIN et Carine TALLI sont cooptées, à l'unanimité, membres de la commission « Action sociale 1 ».**

8°) **Commission « Action sociale 2 »** : Président : Hubert BARBIEUX (*santé et vie sociale*) :

En qualité de Conseillère municipale ayant fait acte de candidature, **Sylvie PARIZOT est cooptée, à l'unanimité, membre de la commission « Action sociale 2 ».**

9°) **Commission « Opération grand site de VÉZELAY (OGS) »** : Président : Christian GUYOT :

En qualité de Conseillers municipaux ayant fait acte de candidatures, **Marianne BARITEAU, Guillaume DUMAY et Geneviève DE GIRVAL sont cooptés, à l'unanimité, membres de la commission « Opération Grand Site de VÉZELAY ».**

10°) **Commission « Finances et étude sur la mutualisation des services »** : Président : Bernard RAGAGE :

En qualité de Conseiller municipal ayant fait acte de candidature, **Guillaume DUMAY est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Finances et étude sur la mutualisation des services ».**

11°) **Commission « Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage »** : Président : Pascal GERMAIN :

En qualité de Conseiller municipal ayant fait acte de candidature, **Patrick LEBLANC est coopté, à l'unanimité, membre de la commission « Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage ».**

Le Président explique qu'il sera possible, une dernière fois, d'adresser d'autres candidatures de Conseillers communautaires (titulaires ou suppléants) ou de Conseillers municipaux en adressant leurs coordonnées soit par mail (cte.com.avallonnais@wanadoo.fr), soit par courrier à la CCAVM (9 rue Carnot 89200 AVALLON) en précisant les commissions souhaitées. Les dernières demandes pourront être inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Communautaire prévue le lundi 23 juin 2014.

Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle supplémentaire à la SCI EMBAREK : par une délibération en date du 5 mars 2014, Monsieur Olivier RAUSCENT, Vice-président en charge du Développement économique, rappelle que le Conseil Communautaire a autorisé la vente à la SCI EMBAREK – 6, rue Patois 21500 FAIN LES MOUTIERS - d'une parcelle d'environ 6 500 m² au prix moyen de 9,10 euros nets le m², dans le cadre d'un projet consistant à créer un centre de contrôle technique pour les poids-lourds. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter la cession d'une parcelle supplémentaire, d'une largeur de 8 mètres, afin que le projet respecte les règles du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MAGNY. Sous réserve de l'intervention d'un géomètre, il explique que la parcelle ainsi créée serait d'environ 1 375 m² et serait cédée au prix moyen de 9,10 euros nets le m² à ladite société, soit une recette prévisionnelle de 12 512,50 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée et AUTORISE le Président à signer un avenant au compromis initialement signé et l'acte de vente avec la SCI EMBAREK - 6, rue Patois 21500 FAIN LES MOUTIERS – et tout autre document inhérent à ladite vente.

O.J N° 7 : VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

Marché de signalisation routière horizontale et verticale – Procédure adaptée : dans le cadre des besoins intercommunaux et communaux (*convention de maîtrise d'ouvrage déléguée*) en matière de signalisation routière horizontale et verticale et avec un avis favorable de la commission « Voirie » en date du 20 mars dernier, Monsieur Gérard PAILLARD, Vice-président en charge de la voirie, explique qu'une consultation pour un marché à bons de commande a été lancée. Conformément à l'annexe 2 de la note de synthèse exposant le contenu du marché et suite à la présentation des différentes propositions, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de l'avis rendu par la Commission d'appel d'offres et, le cas échéant, pour autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, RETIENT l'offre de la « Sarl SIGNAUX GIROD Val de Saône – 71850 CHARNAY les MACON » et AUTORISE le Président à signer le marché à bons de commande avec le prestataire retenu.

O.J N° 8 : ENVIRONNEMENT

Marché de collecte des bennes de la déchetterie de MONTILLOT – Procédure adaptée : dans le cadre du marché de collecte des bennes de la déchetterie de MONTILLOT, le Président explique qu'une consultation a été lancée. Conformément à l'annexe 3 de la note de synthèse exposant le contenu du marché et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (Monsieur Gérard DEMARTINI ne prenant pas part au vote), RETIENT l'offre de la société « Bourgogne Environnement – ZI Nord, 6 allée de l'Est 89120 CHARNY » et AUTORISE le Président à signer le marché avec le prestataire retenu selon les tarifs ci-dessous :

Intitulés des lots	Prestataire retenu par la CAO	Montants HT la Tonne
Collecte des encombrants	Bourgogne Environnement	46,67 euros
Collecte des déchets verts	Bourgogne Environnement	31,11 euros
Collecte des cartons	Bourgogne Environnement	127,27 euros
Collecte des gravats	Bourgogne Environnement	16,47 euros
Collecte du bois	Bourgogne Environnement	46,67 euros

O.J N° 9 : RESSOURCES HUMAINES

Contrat d'adhésion à l'assurance chômage : le Président rappelle que les ex-Communautés de Communes cotisaient au régime de l'assurance chômage pour les agents non titulaires et non statutaires. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter l'adhésion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires et non statutaires et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer le contrat d'adhésion avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle lui est présentée et AUTORISE le Président à signer le contrat d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2014.

O.J N° 10 : FINANCES

1°) Convention de participation aux frais de réception des communes : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter de participer aux frais de réception engagés par les communes membres dans le cadre de réunions organisées pour le compte de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer une convention fixant les modalités de remboursement à chaque commune qui solliciterait une participation financière de la CCAVM qui pourrait être plafonnée à 250,00 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle lui est présentée et AUTORISE le Président à signer une convention fixant les modalités de remboursement avec chaque commune qui solliciterait une participation financière de la CCAVM plafonnée à 250,00 euros.

2°) **Convention de remboursement de frais d'affranchissement** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter que les communes membres puissent bénéficier, à titre exceptionnel, du service de la machine à affranchir de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer une convention avec les communes bénéficiaires afin de fixer les modalités de remboursement du service rendu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle lui est présentée et AUTORISE le Président à signer une convention d'application avec chaque commune bénéficiaire du service de la machine à affranchir.

**O.J N° 11 : ELECTION DU REPRESENTANT A LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DE L'YONNE
EQUIPEMENT**

Election du représentant à la Société d'Économie Mixte de l'Yonne Équipement (SEM) : le Président propose au Conseil Communautaire d'élire le représentant de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN pour siéger à la Société d'Économie Mixte de l'Yonne Équipement.

Messieurs Gérard DEMARTINI, Pascal GERMAIN et François-Xavier NAULOT se déclarent candidats et exposent brièvement leurs motivations. Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	65
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Monsieur Gérard DEMARTINI	1 voix	Une voix
Monsieur Pascal GERMAIN	59 voix	Cinquante neuf voix
Monsieur François-Xavier NAULOT	5 voix	Cinq voix

Monsieur Pascal GERMAIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu représentant de la CCAVM pour siéger à la Société d'Économie Mixte de l'Yonne Équipement.

O.J N° 12 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Président explique que les 18 communes du périmètre de l'Opération Grand Site de VÉZELAY vont être destinataires « d'un questionnaire résident, d'un questionnaire touriste et d'un document inventaire touristique communal ». Il insiste sur la nécessité d'avoir une mobilisation forte de tous les élus dans le cadre de cette opération en demandant à chacun de retourner un maximum de questionnaires au siège de la CCAVM.
- ✓ Le Président indique que la prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le lundi 23 juin 2014 à 18 h 30 à la salle des fêtes de MAGNY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.